

## Mobilité électrique : en cette rentrée, l'Avere-France fait le point

**Avec plus de 187 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés de janvier à août 2021 (soit 13 % de part de marché), le marché automobile français poursuit sa décarbonation. En parallèle, le nombre de points de recharge augmente et la France confirme son rôle de leader européen dans le développement de la mobilité électrique. L'Avere-France, en tant qu'association professionnelle nationale pour le développement de la mobilité électrique qui rassemble les acteurs de l'ensemble de l'écosystème, fait le point sur ces actualités.**

### **Plus de 187 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés de janvier à août 2021**

Dans un marché automobile français toujours en retrait (le cumul à fin août 2021 est à - 20 % versus fin août 2019), les véhicules électriques et hybrides rechargeables continuent de gagner du terrain. Avec plus de 187 000 immatriculations de janvier à août 2021\*, ils représentent, depuis le début de l'année, 13 % du marché (et même 16 % si l'on ne s'intéresse qu'aux voitures électriques et hybrides rechargeables particulières). C'est déjà presque autant que la totalité de l'année 2020 (où 194 730 modèles avaient été mis à la route, pour 9,5 % de part de marché), et 4,5 fois plus que sur les huit premiers mois de 2019, année de référence avant la pandémie. *« Par rapport à 2019, les immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables ont augmenté de + 342 % »* rapporte Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France. *« Il ne se passe pas un mois où de nouveaux modèles et de nouveaux acteurs arrivent sur le marché. Les maintiens du bonus écologique et de la prime à la conversion, qui peuvent être couplés à des aides locales, permettront au plus grand nombre d'accéder à la mobilité électrique, en attendant que les prix reviennent de ces véhicules soient au même niveau que leurs équivalents thermiques »*, poursuit-elle.

Plus de 200 modèles de véhicules 100 % électriques (à batterie ou à pile à combustible) et hybrides rechargeables sont aujourd'hui disponibles à la vente. Un nombre qui ne cesse d'augmenter et qui permet l'émergence, chaque mois, de nouveaux modèles parmi les plus immatriculés, comme en attestent les [baromètres mensuels de l'Avere-France](#). En effet, de nombreuses offres électrifiées sont proposées par les constructeurs présents sur le marché français et certains commencent même à annoncer une électrification complète de leur gamme dans les prochaines années. Des annonces qui ont été, pour la plupart, décryptées sur le [site de l'Avere-France](#).

Outre celle des véhicules particuliers et utilitaires, l'offre en matière de mobilité lourde (entre autres, les bus électriques) et de deux-roues motorisés électriques s'étoffe, entraînant aussi une nette hausse des immatriculations.

### **Environ 40 000 points de recharge ouverts au public**

La France compte aujourd'hui environ 40 000 points de recharge ouverts au public (selon la définition du [décret IRVE](#)), versus près de 31 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (*source : Gireve*). C'est la première année que l'on observe une telle accélération. 691 stations de recharge (placées sur des aires du réseau autoroutier et sur des routes nationales dans un rayon de 1000 mètres) disposant d'au moins un point de recharge dont la puissance est égale ou supérieure à 50 kW, sont à dénombrer. Dans le détail, 31 % des points de recharge ouverts au public en France délivrent une puissance inférieure ou égale à 11

kW, 61 % une puissance comprise entre 14 et 22 kW, 5 % entre 24 et 50 kW et enfin 3 % des points de recharge offrent une puissance supérieure à 50 kW. L'Avere-France travaille actuellement, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et avec l'appui de Gireve, à une publication mensuelle d'indicateurs communs clairs et transparents pour le décompte des points de recharge ouverts au public. Ce nouveau contenu sera lancé prochainement et permettra une uniformisation des données.

L'avancée de « l'Objectif 100 000 bornes » à la fin de l'année 2021, semble donc bien avoir permis de relancer la dynamique des déploiements. L'Avere-France souhaite souligner l'importance de la mobilisation depuis plusieurs mois de tous les acteurs pour lever les freins, tant réglementaires que financiers. L'ambition doit être résolument tournée vers la réponse aux différents besoins de recharge des utilisateurs. Pour y parvenir, l'intensification des déploiements et la bonne localisation des points de recharge doivent se conjuguer à une qualité de service optimale.

Pour accélérer encore davantage la dynamique, le [programme ADVENIR](#), piloté par l'Avere-France, vise grâce au mécanisme des certificats d'économie d'énergie à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours. Le programme a financé depuis 2016 près de 36 000 points de recharge. Il est l'un des principaux dispositifs de financement des infrastructures de recharge du véhicule électrique en France, raison pour laquelle il a été prolongé jusqu'en 2023 avec pour objectif de financer plus de 45 000 nouveaux points de recharge. A noter que le programme ADVENIR couvre les coûts de fourniture et d'installation de point de recharge à hauteur de 60 % pour les parkings ouverts au public et de 50 % pour le résidentiel collectif. Il est accessible à tous les Français, particuliers, entreprises, collectivités et les montants d'aides peuvent aller de 960 € jusqu'à 9 000 euros pour les entreprises, de 100 000 à 240 000 euros pour les hubs de recharge et à partir de 960 euros pour le résidentiel collectif. L'enveloppe de 100 millions d'euros prévue pour durer jusqu'en 2023 sera épuisée au tout début de 2022 ; l'Avere-France recommande de renouveler très rapidement ce programme en le renforçant.

## **Des politiques françaises et européennes en faveur de la mobilité électrique**

Promulguée fin 2019, la « LOM » (pour « Loi d'Orientation des Mobilités », censée transformer en profondeur la politique des mobilités), a été confortée par de nombreux textes d'application. Parmi eux, un nouveau décret venu renforcer le [droit à la prise](#) ou encore une modification du [décret n°2017-12 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques](#). Encore plus récemment, la [loi « Climat et Résilience »](#) a été publiée au Journal Officiel. Celle-ci instaure par exemple la mise en place de ZFE-m (Zones à Faibles Emissions mobilité) obligatoires pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants et un verdissement des flottes renforcé.

Au niveau européen, la stratégie « Fit for 55 », qui vise une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, a été présentée le 14 juillet 2021. L'un de ses objectifs phares est la baisse des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers neufs de 55 % à partir de 2030 et de 100 % à partir de 2035 par rapport aux niveaux de 2021. En d'autres termes, en 2035, les voitures et véhicules utilitaires légers neufs ne devraient émettre aucun gramme de CO<sub>2</sub> à l'utilisation. Pour accompagner encore cette transition, une proposition de règlement nommée AFIR (pour *Alternative Fuels Infrastructure Regulation*) a été éditée, en vue de prendre le relais de l'AFID (Alternative Fuels Infrastructure Directive). Celle-ci a notamment vocation à assurer qu'un minimum d'infrastructures de recharge / d'avitaillement soit déployé pour tous les modes de transport et dans tous les Etats membres afin de respecter les objectifs européens sur le Climat.

## **L'Avere-France, porte-parole de l'écosystème de la mobilité électrique**

Pôle d'information, d'échange et d'expertise, l'Avere-France est l'association professionnelle nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978, elle rassemble aujourd'hui les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif. Elle est à ce titre investie sur l'ensemble des pans de la mobilité électrique :

- Elle a par exemple piloté l'élaboration d'un « guide bus électriques » à destination des collectivités territoriales et des professionnels, qui sera publié mi-septembre ;
- Elle prépare un baromètre mensuel dédié aux infrastructures de recharge en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et Gireve ;
- L'Avere-France participera également à différents événements d'ici la fin de l'année, et notamment au Smart Mobility Show qui se tiendra à Nice du 6 au 10 octobre et au Salon des maires, organisé du 16 au 18 novembre 2021 à Paris ;
- Enfin, l'association reconduit, avec Mobivia, son baromètre « Les Français et la mobilité électrique ».

Depuis janvier 2021, près de 30 nouveaux adhérents ont rejoint l'Avere-France : Acelec Charge, Car East France – MG Motor, Cegelec Centre Est Tertiaire, Circontrol, Debelec, Dream Energy, Eaton Industries France, Ebusco, Eco-PI, Electra, Enexten, IMC Télécom, Keba AG, LGE, MBI Technology, NeOT Green Mobility, NW Joules, Parts Holding Europe, Qwello, RedE Group, SADE Télécom, Solutions 30, SunXlium, Total EV Charge, Vitesco Technologies France, Yespark.

\*Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2021, 187 585 véhicules électrifiés rechargeables ont été immatriculés, dont :

- 97 008 véhicules 100 % électriques ;
- 90 577 véhicules hybrides rechargeables.